ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Marie-Christine DALLOZ
Député du Jura
Conseillère Départementale
de Moirans en Montagne

Ass. : MCD/JMV/17053360

Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07
Tél. 33 (0) 1 40 63 77 37
marie-christine.dalloz@wanadoo.fr

Bureau parlementaire
de Saint-Claude
Mairie du Chêtelet
39200 SAINT-CLAUDE
Tél. 33 (0) 6 45 11 74 81
marie-christine.dalloz@libertysurf.fr

Bureau parlementaire
de Champagnole
Mairie de Champagnole (ACBC)
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 33 (0) 6 22 61 72 72
marie-christine.dalloz@libertysurf.fr

Madame Marisol TOURAINE
Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Saint-Claude, le 7 mars 2017

Objet – Centre hospitalier Louis Jaillon – Saint-Claude
Copie : à Monsieur Pierre PRIOU, Directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté

Madame la Ministre,

Permettez-moi d'attirer votre bienveillante attention sur les conséquences dramatiques pour notre territoire et ses habitants du projet de fermeture de cinq services du Centre Hospitalier Louis Jaillon de Saint-Claude (39200). Les unités d'urgences, de chirurgie, de maternité, de pédiatrie et de dialyse seront alors recentrées sur l'hôpital de Lons-le-Saunier (39000).

J'ai fait part de mes plus vives inquiétudes sur ce dossier au Directeur Général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté dans un courrier en date du 24 novembre dernier, resté à ce jour sans réponse.

Je tiens à vous préciser que le Jura concentre des particularités éloignées de la moyenne nationale. Son territoire est partiellement réglementé par l'application de la Loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. 70% du territoire du département est classé en zone de revitalisation rurale, soit 202 communes dont la densité de population n'atteint à 22 habitants par km². A titre comparatif, l'Ile-de-France enregistre une densité de 1000 habitants par km².

Le critère de productivité n'a donc pas sa place ou sein d'une mission de service public, dont l'primordiale que la santé de nos concitoyens. Le gouvernement se garant du principe fondateur d'égalité qui s'oppose à la création de disparités territoriales inacceptables.

Le Haut-Jura est en proie à devenir un territoire à « flux tendus », compte tenu des temps de trajets. Cette mise en concurrence basée sur la rationalisation des coûts de fonctionnement des services présents sur le site de Lons-le-Saunier est contre-productive.

Comment ne pas, dès lors, réellement arrivés à nous interroger sur la rentabilité de sauver des vies humaines ?

Il est important d'appréhender les conséquences de ce projet en termes de santé publique à l'aune des réalités du territoire. En effet, depuis la fermeture du plateau technique de Champagnole, l'hôpital Louis Jaillon est **le dernier hôpital du Haut-Jura.**

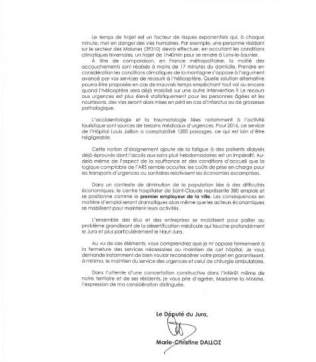

Le temps de trajet est un facteur de risques exponentiels qui, à chaque minute, met en danger des vies humaines. Par exemple, une personne résidant sur le secteur des Mousses (39370) devra effectuer, en accostant les conditions climatiques hivernales, un trajet de 1h40mn pour se rendre à Lons-le-Saunier.

A titre de comparaison, en France métropolitaine, la moitié des accouchements sont réalisés à moins de 17 minutes du domicile. Prendre en considération les conditions climatiques de la montagne n'oppose à l'argument que la logique comptable de l'ARS semble occulter. Le coût de prise en charge pour les transports d'urgences ou sanitaires relativisent les économies escomptées.

Dans un contexte de diminution de la population liée à des difficultés économiques, le bassin de vie de Saint-Claude représente 380 emplois et se positionne comme le **premier employeur de la ville**. Les conséquences en matière d'emploi seront dramatiques alors même que les acteurs économiques se mobilisent pour maintenir leurs activités.

L'ensemble des élus et des entreprises se mobilisent pour pallier au problème grandissant de la désertification médicale qui touche profondément le Jura et plus particulièrement le Haut-Jura.

Au vu de ces éléments, vous comprendrez que je m'oppose fermement à la fermeture des services nécessaires au maintien de cet hôpital, je vous demande instamment de bien vouloir reconsidérer votre projet en garantissant, à minima, le maintien du service des urgences et celui de chirurgie ambulatoire.

Dans l'attente d'une concertation constructive dans l'intérêt même de notre territoire et de ses résidents, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Député du Jura,

Marie-Christine DALLOZ